

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 février 2017

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY, Muriel SCHNELL et Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Gilles MAGNY, Anthony SIMON, et Patrice THOMAS

Procurations : Arnaud DOYEN donne procuration à Gilles MAGNY

Excusés : Zo RASATAVOHARY

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Convention avec l'association de chasse d'Anjoutey
- Subvention pour l'association Fleurs d'Anjoutey
- Location de l'école - 1 rue d'Etueffont
- Groupement d'achat d'énergie - SIAGEP
- Demande de subvention pour la création d'un abri-bus rue d'Etueffont (en face de l'école primaire)

- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Convention avec l'association de chasse d'Anjoutey

La convention, concernant l'occupation du domaine public et la cession du droit de chasse, est à signer entre la commune d'Anjoutey et l'association intercommunale de la Chasse Agréée d'Anjoutey et de Bourg sous Châtelet,

Monsieur le Maire propose un contrat de location d'une durée de 5 ans qui fixe le tarif annuel de location à 550 euros (prix sans TVA).

Le tarif de location fera l'objet d'une révision annuelle fonction du coefficient d'augmentation (indice des fermages) fixé chaque année par arrêté. La 1^{ère} révision sera faite le 1^{er} juin 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tarif de location : 550 euros par an (prix sans TVA)
- autorise le Maire à signer la convention susmentionnée

Subvention à l'association Fleurs d'Anjoutey

La commune conserve le label 2 fleurs pour l'année 2016.

Le Conseil Régional de Franche-Comté, dans le cadre du label villes et villages fleuris pour l'année 2016, a versé la somme de 150 euros à la commune.

Le Conseil municipal souhaite attendre l'assemblée générale de l'association Fleurs d'Anjoutey pour délibérer sur le versement de 150 euros à l'association Fleurs d'Anjoutey.

Location logement de l'école - 1 rue d'Etueffont

Messieurs Gilles Monnier et Christophe Brice, qui habitent actuellement rue des carrières à Vescemont, souhaitent louer le logement, situé au 1 rue d'Etueffont à Anjoutey (au dessus de l'école), en attendant d'habiter leur maison en cours de construction.

Monsieur le Maire propose un bail d'une durée de 12 mois (du 15 mars 2017 au 14 mars 2018) et qui fixe le tarif annuel de location à 2 820 euros (hors charges locatives) soit 235 euros par mois. Le loyer est indexé et révisé chaque année à la date d'anniversaire de la signature du bail du logement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tarif de location du logement : 2 820 euros par an (hors charges locatives)
- autorise le Maire à signer le bail de l'appartement susmentionné.

Groupement d'achat d'énergie - SIAGEP

Le SIAGEP propose que la Commune rejoigne un groupement de commandes de gaz et d'électricité (dont l'éclairage public) que le SIEEEN (Nièvre) coordonnera, afin de faire bénéficier aux communes adhérentes des tarifs avantageux obtenus compte-tenu des consommations de gaz et d'électricité des communes adhérentes au groupement.

L'adhésion de la commune au groupement est de 40 à 50 euros par an. Le gain possible estimé n'est pas défini puisque le marché public n'a pas encore eu lieu. Par conséquent aucune estimation de gain ne peut être donnée à la commune par écrit ou oralement.

La durée initiale du groupement de commandes est du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Le marché peut être prolongé.

Tous les élus se sont abstenus pour l'adhésion à ce groupement de commandes de gaz et d'électricité. Aucun élu n'a voté contre ni pour, pour les raisons suivantes :

- Les gains pour la commune ne sont pas estimés.
- Si les offres de vente de l'électricité proposées par les candidats au marché public sont toutes supérieures aux prix réglementés (ceux de EDF) actuels, le marché ne sera peut-être pas rendu infructueux. Par conséquent les communes paieront des prix supérieurs à ceux actuels.
- Si la commune adhère au groupement de commandes au 1^{er} janvier 2018 et souhaite par la suite se désengager, les frais peuvent être élevés et les modalités de résiliation au groupement et d'adhésion à l'ex fournisseur d'électricité compliqués.
- La commune peut adhérer au groupement de commandes au 1^{er} janvier 2020.

Demande de subvention pour la création d'un abri-bus rue d'Etueffont (en face de l'école primaire)

La Commune d'Anjouley prévoit en 2017 des aménagements de voirie au carrefour de l'école, la suppression de l'ilot central de voirie sur la RD 12, la création d'une zone 30 près de l'école, la création d'une place de retournement d'un bus de transport scolaire (dans l'impasse du centre de loisirs) et la création d'un abri-bus rue d'Etueffont (en face de l'école primaire).

Une demande de subvention est à faire par la commune auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police. Le montant de la subvention à demander au Conseil départemental est 3 695 euros HT soit le montant maximal possible (50% des dépenses (HT)) des travaux subventionnables pour ce type de travaux).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter tous les travaux ci-dessus
- d'approuver les plans de financement prévisionnels de la création d'un abri-bus rue d'Etueffont
- de solliciter des subventions pour l'année 2017 pour la création d'un abri-bus rue d'Etueffont
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et à tous les travaux
- d'exécuter les travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition de la manière suivante : 10 pour, 2 abstentions.

Le Conseil municipal est clôturé à 23 heures 00.